



Commune de : PLACEY

N° code postal : 25170

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

13 décembre 2023

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **13/12/2023** que la convocation du conseil avait été faite 01/12/2023 et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mil vingt trois

Le treize décembre deux mille vingt-trois.

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : SAIPREY Christian, DROUHARD Roland MAIELLO Elodie, PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre , M GENDREAU Dominique M PERNIN Gérard, M ROY Gérald Camélia HORAICHI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

## **OBJET : MISE EN PLACE COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a validé la possibilité pour les collectivités d'expérimenter le CFU, sur la base du volontariat.

Les modalités d'expérimentation se déroulent en 2 vagues. Une 1ère vague entre 2021 et 2023

A l'issue de l'expérimentation, un bilan sera dressé qui donnera lieu à un rapport du Gouvernement transmis au Parlement.

L'arrêté interministériel du 13 décembre 2019 a fixé la liste définitive des collectivités expérimentant le CFU ; la candidature de la Mairie de Placey a été retenue.

L'expérimentation du CFU s'appuie sur le référentiel M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Le circuit informatique de confection du CFU expérimental prévoit une agrégation par les applications informatiques de la Direction Générale des Finances Publiques des données produites par l'ordonnateur et le comptable public, chacun agissant sur son périmètre de compétences.

La mise en œuvre de cette expérimentation requiert la signature de la convention avec l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 025-212504559-20231213-202313124-DE

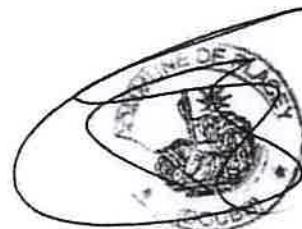


Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec l'Etat, du CFU à compter de l'exercice 2023 et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Maire



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 025-212504559-20231213-202313123-DE

Commune de PLACEY

N° code postal : 25170

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

13 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le treize décembre deux mille vingt-trois.

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : SAIPREY Christian, DROUHARD Roland MAIELLO Elodie, PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre , M GENDREAU Dominique M PERNIN Gérard, M ROY Gérald Camélia HORAICHI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

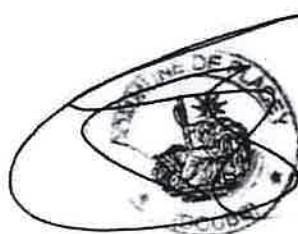
### OBJET : RENOVATION LAVOIR : DEVIS Entreprise API

Le Maire expose au conseil municipal, qu'il y a lieu de mettre à jour le devis de l'entreprise API concernant la rénovation du lavoir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis réactualisé d'un montant de 22 200 € TTC.

Pour extrait conforme

Le Maire



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 025-212504559-20231213-202313122-DE



Commune de PLACEY

N° code postal : 25170

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

13 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le treize décembre deux mille vingt-trois.

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de M. Frédéric REIGNEY, Maire de la commune.

Etaient présents : SAIPREY Christian, DROUHARD Roland MAIELLO Elodie, PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre , M GENDREAU Dominique M PERNIN Gérard, M ROY Gérald Camélia HORAICHI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

### OBJET : SIEVO : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services 2022 (R.P.Q.S.)

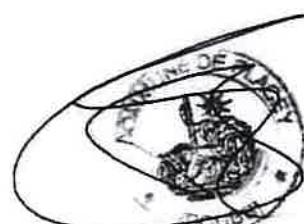
Le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services 2022(R.P.Q.S.) proposé par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (S.I.E.V.O.).

Après avoir donné lecture des documents et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services 2022 (R.P.Q.S.) EAU proposé par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (S.I.E.V.O.).

Pour extrait conforme

Le Maire



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **13/12/2023** que la convocation du conseil avait été faite 01/12/2023 et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 025-212504559-20231213-202312131-DE

Commune de

N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

**13 décembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

Le treize décembre deux mille vingt-trois.

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : SAIPREY Christian, DROUHARD Roland MAIELLO Elodie, PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre , M GENDREAU Dominique M PERNIN Gérard, M ROY Gérald Camélia HORAICHI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

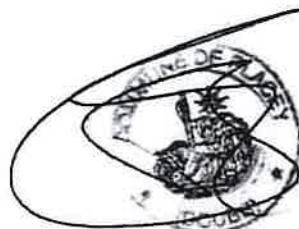
### **OBJET : TERRAIN MULTI-ACTIVITES DEVIS « SOLUTION PAYSAGE »**

Le Maire expose au conseil municipal, qu'il y a lieu d'ajouter du sable en vue de son entretien sur le terrain multi-activités et présente un devis de l'entreprise « Solutions paysages » pour un montant de 699.60 € ttc (1.2 tonnes)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis.

Pour extrait conforme

Le Maire



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 025-212504559-20231213-202312131-DE

